

DECLARATION UE DE CONFORMITE

La société PRIEUR SPORTS déclare que l'Équipement de Protection Individuelle de catégorie 2 suivant :

Masque d'escrime HR 350 N en acier haute résistance, polyester, polyamide, mousse polyuréthane de niveau de protection 1 destiné à la pratique du fleuret et/ou de l'épée.

Tailles : 1 à 5

Référence : 900 (masque épée), 902 (masque fleuret), 901 (masque épée), 903 (masque fleuret)



est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable :

- Règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle,

Ainsi qu'à la norme harmonisée suivante :

- NF EN 13567 + A1 (08/2007)

L'organisme notifié, ALIENOR CERTIFICATION n°2754, ZA du Sanital 21 rue Albert Einstein 86100 CHATELLERAULT, a effectué l'examen UE de type et établi l'attestation d'examen UE de type n°0501/608/162/02/16/0200 en date du 18/04/2016.

Fait à Genlis le, 28/10/2020

Le Directeur Général,
Didier CONTREPOIS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "D. Contrepois".